

Une division au sein du Conseil

Jacinthe Laliberté jacinte.laliberte@journaldescitoyens.ca

Depuis quelque temps, les séances du Conseil municipal se déroulent dans une atmosphère tendue, et ce devant nombre de citoyens. Malgré le fait que la mairesse se dise enchantée que la population s'intéresse autant à la gestion de leur municipalité. Alors, d'où vient cette atmosphère de tension?

Un mécontentement latent chez les citoyens s'est transformé, progressivement, en une irritation de plus en plus difficile à contrôler lors des séances du Conseil. Insatisfaits de l'augmentation importante des taxes, de l'évolution de la Politique de l'accès à l'eau et de certaines procédures utilisées par les élus, les citoyens sont aussi conscients qu'une division sévit au sein du Conseil. Pour eux, il est évident qu'il est scindé en deux: quatre conseillers constituent un groupe et les conseillers Harvey et Lupan en forment un autre.

Sans tomber dans le «qui dit vrai?», pour une meilleure compréhension de ce malaise, voire le litige, qui règne entre la mairesse et les deux conseillers de l'opposition, Virginie Lupan et Sylvain Harvey, le *Journal* a recueilli leurs propos lors d'une entrevue.

Les déclarations faites par les deux conseillers lors de la période de commentaires-questions du dernier Conseil ont confirmé, aux citoyens, qu'ils vivaient, réellement, une exclusion lors des rencontres de travail. En résumé, voici ce qu'il en découle.

Les propos de chacun

«Je crois qu'il est important d'éclaircir, une fois pour toutes, la situation. Lors d'une rencontre qui a eu lieu, le 31 octobre, avec madame Hamé, nous avons été informés que le groupe de conseillers ne souhaitait plus travailler avec madame Lupan et moi-même. Je demande, aujourd'hui, que le groupe assume sa décision et qu'il arrête de laisser sous-entendre que nous sommes invités aux rencontres de travail. Ne pas admettre cette décision est venue mettre en doute mon intégrité en tenant des propos diffamatoires et mensongers à mon égard», a déclaré Sylvain Harvey

La mairesse a, effectivement, confirmé l'existence d'une division au sein du Conseil. D'ailleurs, lors de l'entrevue avec le *Journal*, elle a voulu préciser certains faits: «La table du Conseil n'est pas l'endroit pour parler d'éthique et de déontologie (par ceci elle veut dire d'établir les conflits). On est rendu dans un effet boule de neige. Ce sont des tensions et des insatisfactions, une question de relation entre les membres du Conseil. Il faut dire, aussi, que c'est un problème de personnalité.

En ce moment, c'est une guerre de perception».

La conseillère Virginie Lupan, quant à elle, a confirmé qu'elle avait, elle aussi, reçu, un courriel indiquant qu'elle et Sylvain Harvey ne seraient plus convoqués aux séances de travail. Elle a, particulièrement, tenu à préciser les faits suivants: «Certains commentaires donnent à penser que je ne m'acquiesce pas des tâches qui incombent à mon mandat. Je veux rappeler que j'ai été présente à toutes les séances du Conseil, à une exception près. Je siège au CCU et au CCE et je participe à toutes les réunions du caucus, sauf à celles où je n'ai pas été conviée».

Impacts de cette exclusion

La décision d'exclure ces deux conseillers a été approuvée par la mairesse et les quatre conseillers. Catherine Hamé explique ainsi le climat qui prévaut au sein du Conseil: «Malgré cette division et la difficulté de travailler ensemble, je m'assure que les opinions de tous les élus soient considérées. Je rencontre, dans un premier temps, le groupe de conseillers et, par la suite, Sylvain et Virginie seule avec ou sans la directrice générale selon les besoins. Même si nous ne travaillons pas de la façon traditionnelle, l'information circule abondamment», a précisé la mairesse.

Aux dires du conseiller Harvey, même s'il est permis, pour un

groupe, de tenir des séances de travail, sans inviter l'ensemble du conseil, rencontrer la majorité des élus d'un côté et les deux autres conseillers, de l'autre, n'est pas viable.

Pour Virginie Lupan, le tout se joue autour de l'information: «Ce qui est le plus ardu, c'est l'accès à l'information. La mairesse et la directrice générale ne sont pas toujours présentes, même si elles se disent disponibles. Nous ne recevons pas toujours l'information nécessaire à une bonne prise de décision». Par exemple, Sylvain Harvey s'est opposé à plusieurs reprises à l'adoption de certains dossiers lors de séances du Conseil, par manque d'information, ce que d'ailleurs il précisait après avoir voté.

Aux fins de précision, la mairesse se réfère aux dispositions légales: «La loi prévoit que les conseillers reçoivent la documentation adéquate qui donne, en général, les informations importantes tels le coût et l'objet étudié. Les discussions en amont, à savoir ce que tel ou tel pense, ne sont pas de l'information à la prise de décision».

Comment régler le problème?

Les trois s'entendent sur différents points. Le premier concerne la médiation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Toutefois, Catherine Hamé soutient que cette instance n'intervient que lorsqu'il y a

dysfonctionnement du Conseil: «Pour l'instant, on vote à 95% à l'unanimité et tout va bien».

Néanmoins, les deux conseillers sont en contact avec le MAMH depuis leur exclusion des séances de travail et poursuivent, encore présentement, leurs démarches avec ladite instance.

Le deuxième élément, pour lequel les trois sont unanimes, concerne le principe de déontologie mentionné par la mairesse: «La table du conseil n'est pas la place pour régler ces situations.» Cependant, Sylvain Harvey a tenu à apporter cette précision: «Je suis entièrement d'accord avec elle. Ce n'est pas chic de se lancer des roches, mais on n'a pas d'autres endroits pour s'exprimer et la population est en droit de savoir».

À nouveau, les trois élus s'accordent sur ce dernier point: l'importance pour le Conseil et la population de trouver une ou des solutions. Ils mentionnent tous trois chercher des moyens tangibles, comme la médiation, les discussions, l'envoi de courriels, la demande de rencontres, mais pour l'instant, il n'y a pas consensus.

Au final, les moyens semblent être au rendez-vous et les concrétiser serait l'étape suivante, particulièrement, si tous les conseillers s'impliquent.



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2023

La tempête de verglas a affecté de façon importante Sainte-Anne-des-Lacs. Plus de 1 500 citoyens furent touchés par la panne d'électricité qui, heureusement, fut de courte durée. «La Municipalité s'attend à ce que les citoyens aient un peu d'autonomie puisque la décision d'ouvrir le centre de mesures d'urgence n'est pas instantanée. Certains critères doivent être préalablement vérifiés», de préciser Catherine Hamé.

À la suite de ce commentaire, la mairesse a donné les recommandations suivantes: à l'approche de toute situation climatique annoncée, prévoir une trousse de premiers soins, une réserve d'eau potable et d'aliments non périssables et surtout, remplir la baignoire d'eau pour l'usage des installations sanitaires.

Modification de la Régie interne des séances du Conseil

En raison des difficultés rencontrées lors des dernières séances du Conseil, la mairesse a annoncé une révision de la Régie interne des séances du Conseil. Cette révision assurera, selon elle, une structure plus cohérente permettant à tous de fonctionner avec les mêmes règles.

Information sur les chemins Filion-Fournel

Le Conseil a mandaté la firme d'ingénierie EXP afin de revoir la largeur de ces chemins. Un impact environnemental majeur est la cause de cette révision. Selon le conseiller Vaillancourt, le Conseil est conscient que ces chemins sont très utilisés, autant par les voitures que les piétons et les cyclistes. Une subvention octroyée par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) n'a pas encore été encaissée. Le dossier suit son cours.

Fête nationale

Une subvention de l'ordre de 1 300 \$ a été demandée à la Société nationale des Québécoises et des Québécois (SNQ) pour la fête nationale. De plus, le Conseil a octroyé un contrat de 12 000 \$ à l'épicerie écolo Radis noir pour l'organisation des festivités de la fête nationale. Cette décision est en accord avec la volonté du Conseil d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la fête nationale du Québec.

Octroi de soutiens financiers

Un soutien financier de 600 \$ a été donné à l'Amicale des Aînés de Sainte-Anne-des-Lacs, dirigée de

main de maître par Robert Bessette, président. Un remerciement particulier lui fut adressé.

Un autre soutien fut annoncé pour aider certains enfants qui voudront s'inscrire au camp de jour de la Municipalité. Il est question, ici, d'un programme du CLSC pour permettre aux familles défavorisées financièrement d'envoyer leurs enfants au camp de jour. Le CLSC en paie le tiers, la Municipalité paie un autre tiers et les parents paient le reste. Cette aide est prévue pour un maximum de six enfants, ce qui totalisera 1 200 \$.

Adhésion au programme

Ville amie des monarques de la Fondation David Suzuki – La Municipalité s'est inscrite à ce programme emboîtant, ainsi, le pas aux Municipalités de Morin-Heights, Mille-Isles, Piedmont et Prévost. Ainsi, donc, elle s'engage, elle aussi, à la restauration des habitats des monarques en encourageant, notamment, ses citoyens à participer à cet effort. À cet effet, il y aura diffusion d'information sur les différentes plateformes de communication de la Municipalité.

Une demande à la Sûreté du Québec concernant la vitesse

Plusieurs excès de vitesse, sur certains tronçons du réseau routier du territoire, ont été constatés. Vu l'augmentation du nombre de piétons et de cyclistes et l'absence de trottoirs et d'infrastructures pour les protéger, une demande pour augmenter la surveillance policière

visant le contrôle de la vitesse a été acheminée à la SQ.

Bretelle d'accès à l'autoroute 15

Une autre demande a été envoyée, cette fois-ci, au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), afin de changer la bretelle d'accès à l'autoroute 15 pour sécuriser les lieux et réduire le nombre d'accidents. Un ajout fut apporté à cette demande, soit la revitalisation des terrains situés de chaque côté du pont surplombant l'autoroute puisque la coupe à blanc faite lors de la réfection du pont est la cause du bruit incessant perçu depuis, par les résidents demeurant près de l'autoroute.

Création de deux comités

Le premier comité, celui qui concerne la voirie, a fait l'objet d'une opposition apportée par le conseiller Harvey: «J'avais déjà fait part à la mairesse de mon désir de siéger sur ce comité. Accéder à ma demande était une belle occasion de démontrer que l'on fait des efforts pour travailler ensemble. Malheureusement cela ne semble pas le cas.»

Virginie Lupan a donc demandé d'amender le règlement pour ajouter le nom de Sylvain Harvey au comité de la voirie. Lors du vote, malgré une confusion venant de l'incompréhension du libellé sur lequel les conseillers devaient voter, le conseiller Harvey a été admis au comité de la voirie. Il siègera aussi sur le comité Sécurité et Incendie avec Catherine Hamé.

Taxes sur les terrains vagues

Un règlement fut déposé qui modifie les modalités de paiement de la

taxation sur les terrains vacants. Dorénavant, la taxation sera de 0,85 \$ par mètre carré, et ce, pour un maximum de 341,88 \$ par immeuble imposable constituant un terrain vacant.

Quelques exemples ont été donnés: pour un terrain de 4 000 m², la taxation sera de 341,88 \$. Pour un terrain de plus de 4 000 m², la taxation sera, aussi, de 341,88 \$ puisque la Municipalité a fixé un plafond. Les résidents propriétaires de terrains vacants sont invités à consulter les exemptions sur le site de la Municipalité.

Période de questions

La mairesse, faisant référence au temps alloué à la période de questions de la séance du Conseil du mois de mars, a annoncé qu'à l'avenir, la séance du Conseil ne pourrait se prolonger au-delà de 22 heures. Lors de cette annonce, deux résidents ont demandé que la séance du Conseil débute à 19 h.

Les citoyens ont fait connaître leur mécontentement quant à la procédure mise de l'avant par la mairesse, Catherine Hamé, lors de la période de questions. Ceux-ci devaient se présenter, tour à tour, au micro et poser leur question sans recevoir de réponse dans l'immédiat. Lorsque la mairesse a eu terminé de recueillir toutes les questions, elle a donné ses réponses sans que les citoyens aient la possibilité de demander des précisions. Les résidents ont essayé d'expliquer les raisons de leur mécontentement sans succès.